
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 19 octobre 2015 à 11 h
201, avenue Laurier, 5^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Christine Gosselin, mairesse suppléante de l'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
M^e Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 04.

CA15 25 0441

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 octobre 2015.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - Période de questions et requêtes du public.

Personne n'a demandé à être entendu.

10.04 - Période de questions des membres du conseil.

Le conseiller Alex Norris demande la raison de la tenue de cette séance extraordinaire.

CA15 25 0442

Autorisation de la poursuite des travaux du projet Saint-Viateur Est, et appui au Service de la mise en valeur du territoire de la Direction de l'urbanisme pour l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de financer les travaux d'aménagement du projet Saint-Viateur Est.

ATTENDU QUE les travaux réalisés jusqu'à aujourd'hui dans le cadre du projet Saint-Viateur Est représentent approximativement 40 % du projet global et que l'achèvement de ceux-ci est attendu par la communauté d'affaires, les travailleurs et les résidents du secteur depuis 2011;

ATTENDU QUE la poursuite des travaux du projet est requise pour que la Ville de Montréal puisse bénéficier des retombées financières, sociales et environnementales anticipées par le projet;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'autoriser la poursuite des travaux du projet Saint-Viateur Est, et d'appuyer le Service de la mise en valeur du territoire de la Direction de l'urbanisme pour l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de financer les travaux d'aménagement du projet Saint-Viateur Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1156749007

CA15 25 0443

Octroi aux entreprises Globocam (Montréal) inc. d'un contrat de 140 511,70 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un camion châssis de type 293, et à Équipements Twinn inc. d'un contrat de 61 536,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de 15 pieds, et autorisation d'une dépense totale de 202 047,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'ententes d'approvisionnement 706217 et 789455.

ATTENDU QU'il est essentiel de fournir une flotte de véhicules récente, adaptée et sécuritaire aux travailleurs;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce camion de 293 équipé d'une benne basculante permettra de remplacer l'unité 293-97011 qui a 18 ans de service;

ATTENDU QUE le nouveau véhicule sera un camion polyvalent pouvant être utilisé aussi bien en hiver pour le transport de la neige qu'en été pour le transport des matériaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faciliter et d'optimiser les opérations par l'entremise d'une flotte de véhicules fonctionnelle et à jour;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 202 047,92 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un camion 10 roues de type 293 équipé.

D'octroyer à la compagnie Globocam (Montréal) inc., un contrat de 140 511,70 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un camion châssis 10 roues de type 293.

D'octroyer à la compagnie Équipements Twinn, un contrat de 61 536,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une benne de 10 roues de 15 pieds.

D'octroyer ces contrats en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1156858021

CA15 25 0444

Autorisation d'une dépense de 156 097,41 \$, incidences et taxes incluses, et octroi d'un contrat de 141 906,74 \$, taxes incluses, à J.A. Larue inc., pour l'acquisition d'une nouvelle tête de souffleuse Larue D60 conformément aux documents d'appel d'offres 15-14370 (2 soumissionnaires).

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux liés au programme de déneigement;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire être en mesure de maintenir un cadre de vie de qualité pour ses citoyens et ce en s'assurant d'avoir les effectifs pour le réaliser;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 156 097,41 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour l'acquisition d'une tête de souffleuse Larue D60.

D'octroyer à la compagnie J.A. Larue Inc. un contrat de 141 906,74 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une nouvelle tête de souffleuse Larue D60.

D'accorder ce contrat en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1156858020

CA15 25 0445

Avis de motion - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2016 (2015-16).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter le règlement 2015-16 – *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2016*.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu, il demande dispense de lecture dudit règlement.

40.01 1150311005

CA15 25 0446

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Louise Mainville

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 octobre 2015. Il est 11 h 11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2015.